



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
8 décembre 2016
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 1^{er} novembre 2016, à 10 heures

Présidente : M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017
(suite)

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-19045X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers (A/71/333, A/71/333/Corr.1, A/71/370, A/71/570 et A/71/571)

1. **M. Cutts** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général sur la proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/71/333 et A/71/333/Corr.1), rappelle que le projet a été identifié aux fins de mise en œuvre dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760), le plan d'équipement à long terme reconnu par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 B. Le rapport (A/69/760) ne comporte aucune proposition concernant des projets identifiés; au contraire, il a été convenu que des propositions seraient présentées en temps voulu, conformément aux procédures établies pour les propositions budgétaires et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

2. Dans son rapport (A/71/333 et A/71/333/Corr.1), le Secrétaire général présente un résumé des progrès accomplis depuis son rapport de 2015 (A/70/356), en sus des détails relatifs au projet proposé, qui sont conformes aux prescriptions énoncées à la section XII de la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de présenter une proposition révisée pour ce projet. Le succès du projet dépend de l'établissement d'objectifs clairs pour répondre d'une part aux besoins de l'autre aux attentes des parties prenantes; une structure de gouvernance solide, avec des responsables de la gestion du projet ayant l'obligation de rendre compte de leur action; et la gestion efficace des risques pour appuyer une prise de décisions éclairée et proactive.

3. Un certain nombre de facteurs contribuent au risque sismique qui pèse sur les bâtiments à Bangkok, notamment la proximité de zones d'activité sismique à 100 kilomètres seulement au nord-est de la ville et les caractéristiques du sol de la zone environnante. Un certain nombre de bâtiments à Bangkok, dont celui du

secrétariat de la CESAP, ont été secoués par le tremblement de terre de magnitude 6,8 qui a frappé le Myanmar le 25 août 2016. Les locaux de la Commission ont en outre été conçus au début des années 70, avant la mise en place de réglementations officielles s'appliquant à la conception parasismique en Thaïlande. L'objectif du projet est en conséquence de mettre aux normes les locaux en vue d'atténuer les risques sismiques, afin de garantir la sécurité sur le long terme du personnel, des délégués et des visiteurs. Le projet offre également l'occasion de régler de la manière la plus économique d'autres questions liées à la performance des bâtiments, aux économies d'énergie, à l'utilisation rationnelle de l'espace et au remplacement d'installations en fin de vie.

4. Dans le cadre de la structure proposée pour la gouvernance du projet, la Secrétaire exécutive de la Commission est la responsable du projet et est secondée par le Directeur de la Division de l'administration, qui supervise l'équipe spéciale de gestion du projet chargée de la gestion quotidienne du projet. Compte tenu de l'importance critique de la gestion des risques pour la réussite du projet, un cabinet indépendant de gestion des risques, rendant compte directement au Bureau des Services centraux d'appui, sera engagé pour procéder à des analyses qualitatives et quantitatives des risques, qui seront reliées à la provision pour imprévu, et l'Organisation continuera à fournir des conseils techniques et de contrôle.

5. Conformément aux orientations fournies par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, la CESAP a entrepris des études de l'état existant des bâtiments de la Commission, qui ont corroboré les principaux éléments des études antérieures sur les risques sismiques. Elle a également élaboré quatre options d'exécution par étapes ou en une seule fois, qui prévoient la possibilité de séparer ou de regrouper les travaux liés aux risques sismiques et ceux relatifs au cycle de vie et varient de par leur cahier des charges, les méthodes et la durée, cette dernière allant d'un minimum de quatre ans pour l'option A à un maximum de huit ans pour l'option D. Après la réalisation d'une analyse coûts-avantages, comprenant une évaluation des risques quantitatifs et qualitatifs, pour chacune des options proposées, l'équipe du projet a établi des options chiffrées, dont on trouvera une synthèse dans le tableau 4 du rapport. Sur la base de cette analyse, le Secrétaire général a conclu que l'option C, dont le coût

estimatif est de 40,02 millions de dollars, est l'option la plus rentable et la plus bénéfique, car elle est la moins risquée et offre des avantages supplémentaires d'efficacité en termes de dépenses d'énergie et d'utilisation de l'espace, avec une augmentation prévue de plus d'un demi-million de dollars des revenus locatifs annuels qui profitent aux États Membres.

6. Toutes les options proposées prévoient une réserve pour imprévus adéquate, conformément à la section IX, paragraphes 19 et 20, et à la section X, paragraphes 17 et 18, de la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale. Un éventuel reliquat des fonds de réserve sera restitué aux États Membres une fois le projet terminé, et les fonds de la réserve pour imprévus ne seront pas utilisés pour des modifications discrétionnaires en dehors du cahier des charges ou des objectifs actuels du projet. Ce financement doit néanmoins être disponible pendant toute la durée des travaux en vue d'assurer la pleine réalisation du cahier des charges et des objectifs du projet, conformément à la pratique normale de l'industrie de la construction, qui a été approuvée par le Comité dans le cadre de tous les projets de construction récents, notamment le plan stratégique patrimonial et l'Africa Hall. L'Assemblée générale est donc invitée à approuver l'option C et les ressources nécessaires pour 2016-2017; la mise en place d'une équipe de gestion du projet, y compris les six postes de temporaires demandés; et l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours.

7. Présentant le rapport sur l'état d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/71/370), l'orateur dit que les nouveaux locaux à usage de bureaux (l'immeuble Le Zambèze) sont pleinement opérationnels depuis plus de deux ans et que les travaux annexes s'inscrivent maintenant dans la période de garantie. Les travaux à compléter sont effectués par l'entrepreneur, depuis le paiement, en avril 2016, de la retenue de garantie de 5 % due après l'achèvement de l'essentiel des travaux, et devraient, ainsi que quelques petits travaux extérieurs, être achevés d'ici au début de 2017.

8. Après l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/248 A, du cahier des charges, du

calendrier d'exécution et du coût total maximum du projet de rénovation de l'Africa Hall, la structure de gouvernance du projet a été affinée; le recrutement de l'équipe de gestion du projet a presque été achevé; et une stratégie d'atténuation visant à rattraper le temps perdu par rapport au calendrier, sans en modifier le cahier des charges ou la qualité des objectifs, a été élaborée. Les travaux de rénovation comprennent des améliorations structurelles, des travaux indispensables concernant la sécurité et des travaux de construction; la rénovation de la salle des séances plénières; des travaux extérieurs et des aménagements paysagers; la préservation du patrimoine; et la création d'un centre des visiteurs.

9. Une fois les améliorations structurelles et les autres travaux indispensables concernant la sécurité du bâtiment effectués, le centre des visiteurs ferait de l'Africa Hall une destination touristique intéressante pour ceux qui s'intéressent à l'histoire du continent. L'étude concernant la création du centre des visiteurs a été incluse dans le rapport, en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A. Les travaux prévus à cet égard comprennent notamment la construction d'un poste de contrôle de sécurité et d'une aire de stationnement pour les visiteurs à côté de l'enceinte de la Commission, et des consultations sont en cours avec le pays hôte concernant la libération de terres supplémentaires pour cette aire de stationnement. En outre, les efforts déployés par la responsable du projet pour solliciter des contributions volontaires pour le projet ont donné de bons résultats, et le Mali est le premier État Membre à avoir fourni une contribution.

10. La Secrétaire exécutive de la Commission est la responsable du projet et son chef de cabinet a été désigné pour s'occuper de la gouvernance générale. Un comité des parties prenantes, dont les membres proviennent de divers bureaux de la Commission et du Bureau des services centraux d'appui, a été créé, et un conseil consultatif est en cours de création, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A. Le Directeur de la Division de l'administration est le directeur du projet, qui est chargé de gérer l'équipe de gestion du projet. Conformément à l'insistance de l'Assemblée sur le fait qu'il est nécessaire de renforcer la supervision du projet par le Bureau des services centraux d'appui, notamment pour ce qui est de la gestion des risques, un cabinet indépendant de gestion des risques, qui

relèverait directement du Bureau, serait engagé pour procéder à des analyses qualitatives et quantitatives des risques, qui seraient liées à la réserve pour imprévus. Le Bureau s'appuiera sur des ressources limitées, y compris les fonctionnaires travaillant à temps partiel au Siège, pour s'acquitter de ces services dans le cadre du budget existant.

11. L'élaboration du dossier d'appel d'offres, prévue dans le cadre de la troisième phase du projet, est actuellement en cours, à la suite du recrutement en mai 2016 du consultant chargé de la conception architecturale qui en est responsable, et l'élaboration du dossier devrait être achevée au début de 2017. La stratégie de passation de marchés pour l'exécution du projet a été élaborée en vue de rattraper les retards accumulés dans le recrutement du consultant.

12. Le coût total du projet est estimé à 56,9 millions de dollars aux taux courants, selon les calculs indiqués dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/70/363 et A/70/363/Corr.1), pour une période d'exécution s'étendant de 2015 à 2021. Les prévisions de dépenses ont été révisées conformément au calendrier d'exécution actuel pour tenir compte de la dernière stratégie de passation de marchés et de l'état d'avancement de la documentation technique à ce jour. L'Assemblée générale est invitée à prendre note des progrès réalisés, y compris des détails relatifs à la structure de gouvernance du projet; à approuver les prévisions de dépenses révisées pour la rénovation de l'Africa Hall, qui demeurent dans les limites des ressources approuvées; et à approuver l'étude concernant la création du centre des visiteurs.

13. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/71/570), dit que le Comité consultatif recommande d'approuver l'option C, qui représente le meilleur rapport coût-efficacité pour la mise en œuvre simultanée de la mise aux normes parasismiques et du remplacement des équipements en fin de vie, sous réserve des recommandations qu'il a formulées sur les prévisions de dépenses correspondantes. À cet égard, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée

générale prie le Secrétaire général d'actualiser les dépenses prévues pour l'option C, en tenant compte de ses observations, notamment concernant la hausse des coûts et la réserve pour imprévus, les locaux transitoires et l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'espace. À l'exception des ressources liées aux consultants qu'il est proposé d'engager pour les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, le Comité recommande d'approuver les prévisions de dépenses pour 2017, à imputer sur la réserve pour imprévus. Il recommande également d'approuver la création de l'équipe spéciale de gestion du projet et de l'équipe d'appui et l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours aux fins des dépenses du projet, à compter de 2017 et jusqu'à l'achèvement du projet. Enfin, il se félicite des mesures positives prises en vue d'engager le dialogue avec le pays hôte.

14. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA et le projet de rénovation de l'Africa Hall (A/71/571), il note l'achèvement de la première et de la deuxième phases, correspondant respectivement à la préparation et à la conception, de l'exécution du projet de rénovation de l'Africa Hall et le début de la troisième phase, relative à la préconstruction, en mai 2016. Toutefois, en raison du retard pris dans la négociation des contrats de consultant principal pour la conception et la supervision, une partie des travaux prévus dans le cadre de la troisième phase, qui devait initialement avoir lieu en 2017, est maintenant reportée à la période 2018-2021. Une entreprise de construction pour la quatrième étape, relative à la construction, sera néanmoins engagée d'ici à la fin de 2016 et un cabinet indépendant de gestion des risques sera engagé au début de 2017. L'orateur réaffirme qu'il est important de maintenir le projet dans les délais pour éviter tout risque de dépassement des coûts et recommande d'approuver les postes de temporaire proposés. Enfin, il se félicite des contributions du pays hôte au projet.

15. **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe appuie les projets de construction et d'amélioration pour les commissions régionales de l'ONU proposés dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers et souligne la nécessité pour l'Organisation de continuer à traiter les questions de santé et de sécurité dans tous ses lieux d'implantation,

ainsi que de garantir une plus grande efficacité des performances en matière de construction, d'économies d'énergie et d'utilisation de l'espace.

16. Le Groupe note que, d'après l'évaluation du risque sismique effectuée en 2016, l'accélération maximale du sol sur le terrain de la CESAP serait classée comme ayant un potentiel modéré à fort de provoquer des dégâts matériels à des structures, ce qui, combiné aux caractéristiques du sol et du sous-sol de la région de Bangkok, pourrait provoquer de graves dommages ou l'effondrement total du bâtiment du secrétariat en cas de tremblement de terre. Cela est particulièrement alarmant, étant donné que la moitié des plus de 80 tremblements de terre majeurs qui ont touché la Thaïlande au cours des 10 années précédentes se sont produits au cours des trois années précédentes, ce qui indique un accroissement de la fréquence, et que plusieurs tremblements de terre d'une magnitude supérieure à 6,0 se sont produits à moins de 200 kilomètres de Bangkok. Le Comité devrait par conséquent prendre des mesures décisives pour garantir la sécurité du personnel et des visiteurs.

17. Le Groupe se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour identifier la méthode la plus économique et la plus efficiente d'exécuter le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie, et pour présenter une analyse détaillée de chacune des options proposées, tenant compte de la durée, des prévisions de dépenses, des avantages escomptés, de la nature des travaux prévus, et de la méthode de mise en œuvre. Le Groupe convient que l'option C, dont le calendrier ne dure que six ans, est la plus viable et la plus économique et, à cet égard, est prêt à délibérer et à approuver le compte pluriannuel des travaux de construction en cours, le cahier des charges, les ressources et le calendrier pour garantir l'exécution réussie du projet. Il est également prêt à mettre en place des dispositifs de contrôle, de gouvernance et de responsabilisation, pour garantir les normes les plus élevées en matière d'exécution.

18. Compte tenu de l'importance cruciale de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et le pays hôte pour la mise en œuvre de ce type de projet, le vigoureux engagement du Secrétariat avec le Gouvernement thaï aux fins de l'établissement de son rapport actuel est encourageant. Le Groupe apprécie l'appui apporté par le pays hôte, y compris les

compétences techniques et les recommandations concrètes visant à faire respecter les normes parasismiques nationales, ainsi que son assistance concernant les questions techniques liées aux travaux de construction et les emplacements envisageables pour les locaux transitoires hors site.

19. Notant que plusieurs États Membres se sont montrés désireux de fournir un appui au projet, notamment au moyen de contributions volontaires, l'oratrice encourage le Secrétaire général à continuer de dialoguer avec les États Membres à cet égard, conformément aux mandats pertinents et aux procédures, règles et règlements applicables. En outre, il convient de s'efforcer de tirer parti des connaissances et des matériaux locaux et des capacités disponibles en interne, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales d'autres projets d'équipement, y compris le bon déroulement du projet de rénovation et de mise aux normes parasismiques du Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Bangkok. Enfin, l'orientation et la coordination mutuelles étroites entre le Secrétariat, y compris le Bureau des services centraux d'appui, et la CESAP, avec des liens hiérarchiques clairs, sont essentielles pour garantir une gouvernance et un contrôle solides du projet.

20. S'agissant des travaux de construction à la CEA, le Groupe note que les auteurs d'une évaluation indépendante des travaux ont conclu qu'il n'y avait pas eu de violation de contrat de la part de l'entrepreneur ou du bureau d'études engagé comme consultant, et recommandé que la CEA honore le contrat jusqu'au bout. Le Groupe note également les informations sur les travaux achevés et sur les mesures correctives devant encore être mises en œuvre, qui doivent être complètement achevées dans les nouveaux délais fixés afin qu'il n'y ait ni nouveau retard ni dépassement de coûts.

21. S'agissant de la rénovation de l'Africa Hall, le Groupe note les informations relatives au calendrier du projet, les éléments de coût pour 2016-2017, l'utilisation de la provision pour imprévus et la projection de la hausse des coûts, la gouvernance et le contrôle, les effectifs et les mises à jour concernant le centre des visiteurs. Il est déçu par les retards découlant notamment de la négociation des contrats, et souligne la nécessité d'achever le projet dans les

délais, qui est à l'examen depuis près d'une décennie. Il souhaiterait avoir de plus amples détails sur la version révisée du calendrier du projet et les mesures prises pour rattraper le temps perdu et accélérer l'exécution du projet.

22. Le Groupe note que les dépenses prévues pour 2016-2017 sont moins élevées que prévu à l'origine en raison du retard pris dans la négociation des contrats. Il croit comprendre que les derniers éléments de planification financière seront appliqués dans les limites des ressources maximales approuvées et que tout solde inutilisé sera conservé sur le compte pluriannuel des travaux de construction en cours ouvert en vertu de la section IX de la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale. Le Groupe demandera aussi des informations actualisées sur la nouvelle méthode d'estimation de la réserve pour imprévus.

23. S'agissant du contrôle et de la gouvernance, le Groupe souligne la nécessité d'une application intégrale et rapide des recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), ainsi que du respect du Règlement financier et des règles de gestion financière et des politiques et procédures d'achat, et attend avec intérêt le renforcement de la responsabilisation à cet égard.

24. Le Groupe prend note également des informations concernant le centre des visiteurs, y compris le nombre attendu de visiteurs, ainsi que des observations et commentaires correspondants du Comité consultatif et il demandera des éclaircissements sur des questions spécifiques à cet égard. En outre, compte tenu de la nécessité de garantir l'achèvement rapide de la rénovation du Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba, le Groupe demandera des informations précises sur le cahier des charges du projet et les délais. Enfin, il examinera les moyens par lesquels des matières, technologies et capacités locales sont incorporées dans l'exécution du projet.

25. **M. Abdallah** (Tchad), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, souligne la nécessité de finaliser les travaux annexes restants concernant les nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA dans les délais prévus et dans les limites des crédits approuvés pour le projet. Prenant note du fait que l'audit du BSCI a jugé la gestion des activités de construction à la CEA partiellement satisfaisante, il souligne la nécessité de mettre en œuvre en temps voulu toutes les

recommandations du Bureau pour garantir l'identification et la gestion appropriées des risques et éviter la répétition des problèmes identifiés.

26. Une manifestation d'intérêt formelle a été soumise pour la prestation de services au titre de la quatrième phase du projet de rénovation de l'Africa Hall, avec la sélection finale des soumissionnaires admissibles prévue d'ici à la fin de 2016. Le Groupe est néanmoins préoccupé par les retards pris dans l'exécution dus à la négociation des contrats et il souligne la nécessité de rattraper le temps perdu sans compromettre la qualité ni le respect du cahier des charges du projet. Prenant note des prévisions de dépenses révisées pour 2016-2017, qui correspondent à la division proposée de la phase de construction en deux parties, il attend avec intérêt des renseignements plus détaillés sur l'alignement de la méthode proposée avec le mandat du projet et souligne que tout solde inutilisé devra être conservé sur le compte pluriannuel des travaux de construction en cours.

27. Se félicitant de l'achèvement de l'établissement du mandat du Comité des parties prenantes et de la définition du projet de mandat du Conseil consultatif, il souligne la nécessité de créer sans tarder ces entités en vue de renforcer la gouvernance du projet. Le Groupe demandera un complément d'information sur les efforts faits, dans le cadre de l'élaboration de dispositifs de gouvernance, pour assurer l'utilisation la plus grande possible des compétences internes et de la mémoire institutionnelle pendant l'exécution et pour garantir la préservation des éléments historiques et architecturaux de l'Africa Hall.

28. Le Groupe se félicite des contributions volontaires versées au projet, notamment par le Gouvernement malien, et encourage à poursuivre les efforts pour accroître les contributions conformément aux mandats pertinents et aux politiques, procédures, règles et règlements applicables. À cet égard, il note la stratégie à trois niveaux adoptée pour solliciter des contributions volontaires, dont le premier volet fournit au pays hôte, aux États Membres africains et à l'Union africaine la première occasion de démontrer l'appropriation du projet, et dont les deuxième et troisième volets visent à mobiliser l'appui, respectivement, des autres États Membres de l'ONU et des entités privées.

29. Le Groupe note les informations fournies par le Secrétaire général sur le centre des visiteurs et les

projections relatives au nombre de visiteurs, ainsi que les observations correspondantes du Comité consultatif, tout en soulignant que le centre des visiteurs ne doit pas avoir pour seul objet de générer des bénéfices, car l'Organisation est une entité à but non lucratif. Le Groupe attend avec intérêt des renseignements complémentaires sur la rénovation du Centre de conférences et la gestion des installations de la CEA dans le cadre des efforts déployés pour accroître le taux d'utilisation des capacités.

30. Le Groupe appuie l'adoption de l'option C pour la mise aux normes parasismiques et le remplacement des équipements en fin de vie dans les locaux de la Commission et recommande d'approuver son cahier des charges, son calendrier, son budget estimatif maximal et l'ouverture du compte pluriannuel des travaux de construction en cours. Des dispositifs rigoureux de contrôle, de gouvernance et de responsabilisation devraient être mis en place dès la première phase du projet pour assurer l'identification et la gestion appropriées des risques.

31. **M. Fu Daopeng** (Chine) dit que la CESAP encourage depuis longtemps l'interconnectivité régionale et l'intégration économique en vue de promouvoir un développement durable, sans exclusive et équilibré dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général, qui vise à garantir la conformité des bâtiments de la CESAP avec les normes parasismiques thaïlandaises et à optimiser leur fonctionnement, et apprécie la faisabilité élevée des options d'exécution proposées.

32. **M^{me} Hailu** (Éthiopie) dit que son pays n'a épargné aucun effort pour assurer l'aboutissement des travaux de construction de l'immeuble Le Zambèze et se félicite de l'amélioration du cadre de travail et des importantes économies réalisées. La période de garantie contre les malfaçons, d'une durée d'un an, au cours de laquelle l'entrepreneur a consacré d'importantes ressources financières pour corriger les défauts signalés après l'occupation des locaux, a été avantageuse pour le responsable du projet, et elle se félicite de l'achèvement des projets annexes en temps voulu pour la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à la CEA en juillet 2015. En outre, aucune violation du contrat n'a été constatée par l'équipe d'évaluation indépendante

chargée d'évaluer la conformité des travaux effectués avec les dispositions et spécifications contractuelles.

33. Elle ne doute pas que les négociations relatives aux troisième et quatrième étapes de la rénovation de l'Africa Hall seront menées à bien dans les délais prévus et souligne que la CEA et le Siège de l'ONU doivent tirer parti de l'expérience passée et faire preuve de prudence pour éviter les retards inutiles. Le retard pris dans le recrutement est particulièrement difficile à justifier et il convient d'éviter des pratiques similaires dans le domaine des achats. Vu le caractère historique de la rénovation et l'importance du respect par le bâtiment des normes de santé et de sécurité, les États Membres devraient fournir un appui financier et en nature pour le projet et la CEA devrait redoubler d'efforts pour mobiliser l'appui des pays, entités et partenaires africains. Elle réaffirme que son gouvernement est résolu à appuyer le projet.

34. Le volet commercial du centre des visiteurs ne devrait pas être considéré isolément, mais plutôt dans le cadre de l'ensemble du projet de rénovation de l'Africa Hall visant à rétablir la valeur culturelle, historique et symbolique du bâtiment, en faisant de celui-ci un site incontournable qui soit le point de rencontre de la tradition et de la modernité, avec une salle de conférence faisant appel aux techniques les plus récentes, une exposition africaine permanente et un musée. Le caractère historique de l'Africa Hall, ainsi que l'importance symbolique de l'emplacement de la Commission à proximité de l'Africa Park et du Palais du jubilé de l'Empereur Haïlé Sélassié, avec lequel il constitue un ensemble de monuments caractéristiques importants dans le centre d'Addis-Abeba, devraient être pris en compte avant de se poser la question de la rentabilité et de la viabilité du projet. Convaincue que le centre des visiteurs serait très rentable sur le long terme, elle souligne la nécessité de l'inclure dans le projet afin d'exploiter avec profit la valeur symbolique de l'Africa Hall et d'assurer son statut en tant que destination de premier plan en Éthiopie et sur le continent africain.

Questions diverses

35. **La Présidente** appelle l'attention sur une lettre en date du 26 octobre 2016 adressée à la Présidente de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale concernant le point 145 de

l'ordre du jour, « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies » ([A/C.5/71/11](#)).

La séance est levée à 11 heures.